

## **NOTICE EXPLICATIVE DU DOSSIER D'ADMISSION FAM CLARY – HANDIVILLAGE 33**

### **COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE ?**

Le dossier d'admission est composé de trois parties :

- Renseignements administratifs
- Partie médicale
- Partie autonomie – Habitudes de vie

Merci de remplir le dossier d'admission en lettres majuscules au stylo noir ou bleu.

Veuillez conserver une copie du dossier d'admission.

### **QUELS SONT LES DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL ?**

Le Foyer d'Accueil Médicalisé Clary propose quatre types d'accueil différents permettant de répondre à des problématiques diverses et évolutives.

- Accueil permanent : Hébergement en internat 365 jours par an.
- Accueil temporaire : Séjours ponctuels, de 90 jours maximum répartis sur une année civile. Ces accueils offrent aux aidants familiaux des possibilités de répit tout en respectant le choix de la personne de rester à domicile. Ils permettent également aux résidents et aux familles de se familiariser à la vie institutionnelle, de connaître l'établissement et de faciliter le passage en accueil permanent le cas échéant.
- Accueil de jour : Accueil permettant une prise en charge journalière d'une personne du lundi au vendredi.
- Accueil d'urgence : Répond uniquement à une injonction du Conseil Départemental et de la MDPH en fonction des problématiques de la prise en charge à domicile et en respectant les critères d'admission de l'établissement. La durée de l'accueil d'urgence ne doit pas dépasser 90 jours consécutifs sauf dérogation spéciale de la part du Conseil Départemental.

## QUELS SONT LES DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER ?



Les documents à joindre doivent être à jour.  
Veuillez nous transmettre uniquement des photocopies, pas d'originaux.  
Les photocopies doivent être lisibles.

DOCUMENTS A JOINDRE	COCHER SI OUI
Notification MDPH d'orientation en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)	
Carte Nationale d'Identité	
Jugement de protection ou mesure de sauvegarde judiciaire	
Attestation droits à l'Assurance Maladie	
Mutuelle ou Complémentaire Santé Solidaire (CSS)	
Attestation d'Assurance Responsabilité Civile	
Ressources financières (AAH, PCH, RMI, RSA, autres ...)	
Carte Mobilité Inclusion et/ou Stationnement	
Évaluation sociale par un(e) professionnel(le) (non obligatoire mais recommandé)	

## OÙ ENVOYER LE DOSSIER D'ADMISSION ?

Le dossier complet (trois parties + documents à joindre) doit être envoyé soit :

- Par courrier à l'adresse suivante :  
FAM Clary – Handivillage 33  
Mélanie REY – Assistante de gestion  
1 allée du Lac  
33360 CAMBLANES ET MEYNAC
- Par mail à : [contact@handivillage33.org](mailto:contact@handivillage33.org)

## ET APRÈS ?

Lors de la réception du dossier d'admission, celui-ci est étudié par le service administratif.

Si le dossier est incomplet, un courrier de confirmation de réception vous est adressé vous demandant de nous transmettre les documents manquants.

Si le dossier est complet, il sera étudié par l'équipe médico-sociale.

Le processus habituel est de procéder à son étude générale, bio-psycho-sociale en fonction des valeurs et du projet associatif, ainsi que des missions du FAM, au sein d'une équipe interdisciplinaire. Cette phase d'étude peut être complétée par des entretiens téléphoniques et/ou par une visite de préadmission.

Le dossier est ensuite présenté à la commission d'admission interne.

Cette commission valide ou non, l'inscription de la personne en liste d'attente pour une entrée définitive ou pour des séjours en accueil temporaire/jour.

Un courrier vous est alors adressé pour vous informer de la décision prise.

## PROCÉDURE D'ADMISSION

